



## La fonction publique francophone bruxelloise désormais accessible aux détenteurs de certifications professionnelles

Bruxelles, le 27 février 2019 – Tous les détenteurs de certifications professionnelles pourront désormais postuler dans la fonction publique. Si la possibilité existe depuis un an déjà dans l'administration de la Région bruxelloise, elle est aujourd'hui élargie à l'administration francophone bruxelloise.

Jusqu'à présent la fonction publique n'ouvrait ses procédures de sélection qu'aux détenteurs de certifications de l'enseignement. Concrètement, un chercheur d'emploi qui disposait d'une certification professionnelle délivrée par la Commission Communautaire française (Cocof) ne pouvait pas jusqu'à présent prendre part aux examens de recrutement de la fonction publique de cette même Commission.

Pour corriger la situation, le Gouvernement régional bruxellois a déjà ouvert il y a un an ses processus de recrutement au niveau C à tous ces titres professionnels. Il a également ouvert cette possibilité pour les communes volontaires. Le Gouvernement francophone bruxellois a finalisé ce 21 février 2019 l'adoption des arrêtés ouvrant également l'administration de la Commission communautaire française ainsi que Bruxelles formation.

Désormais, toute personne porteuse d'une certification professionnelle peut se porter candidate pour une offre d'emploi, de niveau 2 dans la fonction publique bruxelloise francophone ; et même de niveau 2+, si la certification est positionnée au niveau 5 du Cadre européen des certifications.

*« Il était paradoxal que des personnes ne puissent être admises dans les processus de recrutement des employeurs publics auprès desquels ils avaient suivi une formation certifiante ou validé leurs compétences. Grâce à cette mesure, nous rencontrons, de manière plus cohérente, les principes de service public d'égalité, de transparence, d'efficacité et d'efficience. Cette ouverture logique aux parcours de qualification autres que scolaires nous permet en effet d'attirer davantage de chercheurs d'emploi et de travailleurs compétents dans des emplois de qualité et de concrétiser un peu plus le droit à la mobilité professionnelle »,* concluent Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle, et Cécile Jodogne, Ministre en charge de la Fonction publique.

### Contact Presse

Anna Mellone – 0474 391 770